

Concevoir un programme d'éducation et de suivi d'un chien d'assistance

RS6484 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212t, 332
Formacode(s)	42002, 44024
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

HANDI'CHIENS · SIRET : 38930831300110

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les chiens d'assistance sont destinés à accompagner enfants et adultes en situation de handicap, souffrant de pathologies, d'affection de longue durée ou en situation de vulnérabilité. Ils leur apportent essentiellement une aide technique (par exemple ramasser un objet ou ouvrir une porte), mais aussi un soutien moral, voire une aide à l'insertion sociale en favorisant l'interaction avec leur environnement. Les chiens d'assistance aident aussi bien les personnes atteintes d'un handicap moteur que celles atteintes de handicap mental, psychique ou même sensoriel. Ils peuvent également intervenir en établissement auprès de professionnels des secteurs sanitaire, social, judiciaire ou scolaire.

Les professionnels souhaitant concevoir un programme d'éducation pour un chien d'assistance doivent maîtriser :

- La conduite d'un entretien avec le futur bénéficiaire pour identifier son besoin et la faisabilité
- La définition des caractéristiques requises chez le futur chien d'assistance pour sélectionner le chiot adapté
- L'élaboration du programme d'éducation du futur chien d'assistance pour répondre aux besoins du bénéficiaire
- La veille de la sécurité sanitaire et du bien-être du chien pour assurer la mise en œuvre du programme d'éducation dans des conditions optimales
- L'organisation de l'appariement du chien d'assistance avec le bénéficiaire pour garantir une transition adaptée
- La surveillance de l'évolution de la qualité de l'appariement pour assurer un suivi adapté et personnalisé du bénéficiaire.

L'objectif de cette certification est de valider la conception d'un programme d'éducation et de suivi d'un chien d'assistance destiné à un public en situation de handicap, souffrant de pathologies, d'affection de longue durée ou en situation de vulnérabilité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire un entretien avec le futur bénéficiaire en le questionnant sur son handicap, ses capacités, ses limites, son environnement et ses habitudes de vie et en l'informant sur ses droits concernant l'exploitation de ses données personnelles conformément au RGPD pour identifier son besoin et la faisabilité.

Définir les caractéristiques du futur chien d'assistance sur le plan physique et comportemental en tenant compte des besoins du futur bénéficiaire, les exigences de la formation et les futures missions du chien d'assistance pour sélectionner un chien adapté

Elaborer le programme d'éducation du futur chien d'assistance en définissant les objectifs d'acquisition de compétences, les conditions d'éducation en famille d'accueil et la progression pédagogique (planning, contenu) pour éduquer le futur chien d'assistance et répondre aux besoins du bénéficiaire.

Veiller à la sécurité sanitaire du chien en identifiant les ressources humaines, matérielles et organisationnelles

requis pour assurer la mise en œuvre du programme d'éducation dans des conditions optimales.

Organiser l'appariement du chien d'assistance avec le bénéficiaire en identifiant les conditions de réalisation et en transmettant toutes les informations nécessaires à la conduite du chien d'assistance et le maintien de son bien-être pour garantir une transition adaptée.

Surveiller l'évolution de la qualité de l'appariement en vérifiant périodiquement le maintien de la correspondance entre les besoins du bénéficiaire et l'assistance apportée par le chien, et en prenant en compte tout changement (situation personnelle, état de santé, comportement) pour assurer un suivi adapté et personnalisé du bénéficiaire.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour pouvoir s'inscrire à la formation préparant au passage des épreuves certificatives, le candidat doit justifier d'au moins 2 ans d'expérience dans l'éducation canine d'un chien d'assistance.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de 5 personnes :

Un représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre.

Un bénéficiaire potentiel en situation de handicap

Un ancien certifié ou éducateur canin justifiant d'au moins 3 ans d'expérience

Un expert en éthologie ou justifiant de compétences en éthologie

Un expert ou une personne justifiant de compétences dans le domaine du handicap

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/06/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://handichiens.org/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6484/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	3 000 €
Durée	42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
----------------------	---

Montant total engagé	3 000 €
Coût moyen par dossier	3 000 €
Durée moyenne	42 h
Période	07/2025
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.